

DELIB – 2026-06-19-001

Page 1 sur 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal en date du 19 juin 2026

Convocation en date du 15 juin 2026

DÉLIBÉRATION n° 2026-06-19-001

Objet : Adoption du compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025

Rapporteur : M. Arnaud BAVAY - maire

Présidence : M. Arnaud BAVAY - maire

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERESSE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 15

Membres présents : 12

M. Arnaud BAVAY – M. Olivier DEMAGNY — M. Alain JACQUEMART – Mme Marie-Line HUBERT – Mme Sylvie MERESSE – M. Eddie DUHOUX – M. Pascal MAIRESSE – Mme Élodie CHAMBON – Mme Doriane POTTIEZ – M. Pascal ROBIQUET – M. Guillaume MERESSE — Mme Sandrine VANLOO.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 3

Mme Marie-Claire SÉNÉCAUT donne procuration à M. Arnaud BAVAY

Mme Corine SAUVAGE donne procuration à M. Olivier DEMAGNY

M. Vincent BRABANT donne procuration à M. Pascal ROBIQUET

Membres absents excusés : 0

Le rapporteur :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT

Vu la délibération 2026-03-31-006 du 31 mars 2026 prononçant la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que le receveur municipal a repris, dans ses écritures, l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice considéré et sur l'exécution budgétaire en ce qui concerne les différentes sections et leur valeurs inactives,

Soumets à adoption les dispositions suivantes :

Le receveur municipal a établi le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2025 comme suit :

DELIB – 2026-06-19-001

Page 2 sur 2

Résultats budgétaires de l'exercice

28200 - CCAS D HORDAIN -

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	27 646,27	27 000,00	54 646,27
Titres de recette émis (b)		23 934,27	23 934,27
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		23 934,27	23 934,27
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	27 646,27	27 000,00	54 646,27
Mandats émis (f)		24 076,53	24 076,53
Annulations de mandats (g)		54,00	54,00
Dépenses nettes (h = f - g)		24 022,53	24 022,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		88,26	88,26

Soit un déficit global de l'exercice 2025 d'un montant de 88,26 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2025.

Le conseil municipal, sur rapport et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le compte de gestion du budget principal communal pour l'exercice 2025, établi par le receveur municipal**

Adopté à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire, par publication et dépôt au contrôle de légalité

En date du :

Conformément aux articles R421-1 à 5 du Code de Justice Administrative ; la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification – ou de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le Maire de la commune peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai du recours contentieux

Pour Copie Conforme,
Hordain, le 22 juin 2026

Le Maire,
Arnaud BAVAY.

